

 <p>VILLE DE BERGERAC</p>	<p><b>Avis d'attribution</b> Procédure Adaptée Accord-cadre de Service</p>	<p><b>AT 2024-16</b></p>
--	--	--------------------------

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Bergerac.

Correspondant : Service Commande Publique, 19 rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac -  
Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08

Courriel : [commande-publique@bergerac.fr](mailto:commande-publique@bergerac.fr), adresse internet : <https://www.bergerac.fr>

Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

**Objet de l'accord-cadre : Maintenance préventive et curative des équipements de la cuisine centrale et des offices scolaires.**

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allouer le marché pour les raisons suivantes : l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

**Type de procédure :** Accord-cadre à bons de commande.

**Critères d'attribution :** *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- **Coût des prestations : 40 %**
- **Valeur technique : 40 % dont :**
  - Moyens matériels et humains : 20 %
  - Qualité du rendu : 10 %
  - Organisation : 10 %
- **Délai d'intervention suite à déclenchement : 20 %**

L'accord-cadre est attribué à la société Quietalis, 18D route de le Fontenelle, 33450 MONTUSSAN, pour un montant annuel de 11 517,00 € HT pour la maintenance préventive et un montant annuel maximum de 60 000 € HT pour la maintenance curative à bons de commande.

**Durée de l'accord-cadre :** 1 an à compter du 1er janvier 2025. L'accord-cadre est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 2 ans.

**Date d'attribution de l'accord-cadre :** Le 06 décembre 2024

**Voies et délais de recours :**

*Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :*

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 9 décembre 2024

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès du Service Commande Publique – 05 53 74 65 81 – 05 53 74 67 81 – [commande-publique@bergerac.fr](mailto:commande-publique@bergerac.fr)